



Trophée **Départemental des** **Jeunes Cyclistes en** **Gironde**



Mise à jour : Mars 2025

Règlement particulier

ART 1 : Description

Le Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes (TDJC) est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices dans les catégories suivantes :

- (U 7) Prè-licenciés
- (U 9) Poussins
- (U 11) Pupilles
- (U 13) Benjamins
- (U 15) Minimes garçon
- Et (U 15) Minimes filles uniquement

Détenteurs (trices) d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours.

Lors de ce Trophée, 1 seul et unique classement sera réalisé par catégorie, sans différence d'âge.

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les (U 7) pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie (U 9) poussins.

Catégories	Année de Naissance	Récompenses
(U 7) Pré-licenciés	2019	3 premiers en G et F
(U 9) Poussins	2018 – 2017	3 premiers en G et F
(U 11) Pupilles	2016 – 2015	3 premiers en G et F
(U 13) Benjamins	2014 – 2013	3 premiers en G et F
(U 15) Minimes	2012- 2011	3 premiers en G et F

ART 2 :

Les compétitions se feront sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité de la Gironde de Cyclisme suivant la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve.

ART 3 : Le Calendrier

Date	Club organisateur	Lieu de l'épreuve
06 octobre 2024	CA Béglais	Bègles
23 mars	VC Bazas Bernos Beaulac	Bazas
12 avril	UC Brédoise	Technopole Montesquieu
17 mai	UC Gradignan	Gradignan
29 mai	AVC Libourne	Cadarsac
15 juin	VC Sud Gironde	Sauveterre de Guyenne
5 aout	AVC Libourne	St Seurin sur l'Isle
13 septembre	After Cycling Club	Bordeaux
27 septembre	AVC Libourne	Libourne

ART 4 : Les Epreuves

Date	Club organisateur	Epreuves
06 octobre 2024	CA Béglais	Cyclo-cross
23 mars	VC Bazas Bernos Beaulac	Tournoi de vitesse et Régularité
12 avril	UC Brédoise	Régularité
17 mai	UC Gradignan	Tournoi de vitesse et Régularité
29 mai	AVC Libourne	Tournoi de vitesse sur « castine » et Régularité
15 juin	VC Sud Gironde	Tournoi de vitesse en cote et Régularité
5 aout	AVC Libourne	Régularité
13 septembre	After Cycling Club	A définir
27 septembre	AVC Libourne	Epreuves piste

ART 5 : Barème des Points individuel

Pour chacune des catégories l'attribution des points dépend du nombre de partant à l'épreuve. Elles sont au nombre de 3 :

Barème 1: épreuve avec un effectif égal ou inférieur à 10 coureurs au départ

Barème 2: épreuve avec un effectif supérieur à 10 et égal à 20 coureurs au départ

Barème 3: épreuve avec un effectif supérieur à 20 coureurs au départ et égal à 40.

ATTENTION : Les concurrents des comités extérieurs ne pourront prétendre au classement du challenge du TDJC. Toutefois, ils pourront participer à chaque manche, seront récompensés lors de chaque manche à leur place de la journée et seront gratifiés des points attribués à leur place.

Pour le Classement du TDJC Gironde, seuls les concurrents du département de la Gironde pourront prétendre aux récompenses finales.

Place	Barème 1	Barème 2	Barème 3
1	20	30	40
2	17	27	37
3	14	24	34
4	12	21	31
5	10	18	28
6	8	16	26
7	6	14	24
8	4	12	22
9	2	10	20
10	1	8	18
11		7	17
12		6	16
13		5	15
14		4	14
15		3	13
16		2	12
17		1	11
18		1	10
19		1	9
20		1	8
21			7
22			6
23			5
24			4
25			3
26			2
27			1
28			1
29			1
30			1
			1 Point jusqu'à la 40^e place

- a) Seront déclarés vainqueurs du TDJC, la fille et/ou le garçon de chaque catégorie qui aura le plus grand nombre de points sur les 3 épreuves. En cas d'ex-æquo au classement final, le nombre de participation sera prépondérant. En cas de nouvelle égalité, la place lors de la dernière manche sera prise en compte.
- b) Tous les coureurs (filles et garçons) seront récompensés lors des manches proposées. Filles et garçons bénéficieront d'un classement distingué.

1/ Récompenses de la journée :

A la fin de chaque journée (pour une épreuve ou sur le classement général de la journée si deux épreuves), le comité départemental fournira des médailles pour récompenser les 3 premiers de chaque catégorie (garçon et filles)

2/ Récompenses du Classement Général au bout des 3 journées

Dans le cadre du TDJC, seuls les 3 premiers de chaque catégorie (premier et deuxième année confondues) seront récompensés, à savoir :

1. Maillot
2. Médaille "d'Argent"
3. Médaille "de Bronze"

Les maillots et médailles seront fournies par le Comité Départemental de la Gironde.

ART 6 : Suivi et Résultats

Le suivi et le classement du TDJC seront sous la responsabilité du Comité Départemental de la Gironde qui sera la seule habilité pour résoudre et trancher tout litige.

Le responsable du classement sera Thomas GAYRAUD. A l'issue de chaque épreuve, le classement provisoire sera mis en ligne sur le site du comité de la Gironde.

Toute réclamation devra être présentée le jour de l'épreuve, aucune contestation ne sera recevable au-delà et le classement sera officialisé.

Chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs.

En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), un jury, composé du responsable des écoles de cyclisme du CD 33, de l'arbitre désigné et d'un représentant du club du coureur, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course et/ou une pénalité de points au classement individuel de la journée.

Le jury diffusera immédiatement sa décision au public avant publication des résultats.

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

ART 7 : Les Engagements

Les modalités d'inscription doivent paraître dans le bulletin officiel sur le site du Comité de Gironde.

Le montant des engagements est gratuit.

Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

A l'avance :

- Par le biais du site internet
Via cicle web

Le jour de l'épreuve :

- Sur place, avec majoration de 1€

ART 8 : Matériel, développements et braquets

- a. Matériel : Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état, et répondant à la réglementation.
- b. Développements et braquets : Pour les épreuves sur route, le développement est limité à 5,60 m jusqu'à (U 11) pupilles inclus soit par exemple 42/16 pour des roues de 700, le développement sera limité à 6,40 m pour les (U 13) benjamins soit par exemple 42/14 pour des roues de 700 et pour les (U 15) minimes qui auront un développement maximal de 7.01 m soit par exemple 46/14 pour des roues de 700
- c. Equipements vestimentaires et sécurité : Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition)

ART 9 : Premiers secours (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur met en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des moyens de déplacement adaptés doivent être mis en place pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées. En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante. Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

Cyclo-Cross

Pour toutes les catégories

- ✓ Chacune des catégories d'âge, se verra proposer un parcours adapté dans le respect des temps préconisés par le règlement du Trophée Régional Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ Chaque parcours différencié ne pourra comporter de zones dangereuses et devra respecter en alternance des zones d'efforts et de récupération.
- ✓ Le circuit sera ouvert 15 min avant le début des épreuves pour une reconnaissance à vélo.
- ✓ La reconnaissance du parcours et l'échauffement ne seront plus autorisés une fois le premier départ donné.
- ✓ La seule zone de dépannage autorisée se situera à proximité de la ligne d'arrivée (un éducateur ou un dirigeant par club autorisé).
- ✓ Toute personne non autorisée sur le circuit pénalisera son coureur.
- ✓ Aucune personne (éducateur ou parent ou dirigeant) ne sera autorisée à dépanner le coureur sur le parcours (si non-respect de cette clause, le coureur se verrait disqualifié).
- ✓ Toute sortie du circuit par le coureur entraînera sa disqualification
- ✓ Toute aide extérieur est interdite
- ✓ Vélo de cyclo-cross, tendeur de chaîne, changement de roues et/ou des pédales sur un vélo traditionnel sont autorisés.
- ✓ L'utilisation de vélo de cross ou VTT est autorisée pour toutes les catégories. Ces participants seront placés sur les lignes de départ, derrière les vélos traditionnels
- ✓ Pendant la course, le changement de vélo est interdit.
- ✓ Selon le nombre de participants dans chaque catégorie, l'organisateur se réserve le droit de proposer des manches qualificatives.

DISTANCE PAR CATEGORIE CYCLO-CROSS :

- **(U 7) Pré-licencié : 5 minutes**
- **(U 9) Poussins + Filles : 7 minutes**
- **(U 11) Pupilles + Filles : 10 minutes**
- **(U 13) Benjamins + Filles : 15 minutes**
- **(U 15) Minimes + Filles : 20 minutes**

Tournoi de Vitesse

Sprints courts Distance de 60 mètres

Classements pour les (U 7) pré-licenciés et les (U 9) poussins

Temps pour l'établissement des séries pour les autres catégories

- ✓ Le coureur sera tenu. Un même teneur pour une même catégorie
- ✓ En cas d'incident :
 - Reconnus par les arbitres :
 - De mécanique
 - De chronométrage
 - De chute
 - Le coureur sera autorisé à un nouveau départ en dernière position (temps de récupération)
 - Non reconnus par les arbitres comme incident mécanique :
 - Le dérèglement du dérailleur
 - La sortie du pied de la pédale ou du cale-pied
 - Le décentrage de roue
 - Le saut de chaîne
 - Il n'y aura donc pas de nouveau départ.
- ✓ La pose de courroies supplémentaires sur les cale-pieds est formellement interdite.
- ✓ 2 Sprint seront réalisés par les (U7) et les (U9).
- ✓ Le classement sera défini par les temps cumulés des 2 sprints.
- ✓ 1 sprint sera réalisé par les autres catégories

Epreuve sprints long Distance 200 m pour les (U 11) Pupilles, (U 13) Benjamins, (U15) Minimes

- ✓ Les séries vitesse seront composées de 4 coureurs
- ✓ Les concurrents seront rangés à partir de la corde, sur les lignes matérialisées au sol.
- ✓ Le départ se fera tenu par les bénévoles ou les éducateurs et donnée au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ.
- ✓ Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur
- ✓ Le départ anticipé sera sanctionné
- ✓ Les coureurs devront garder leur couloir jusqu'à la sortie des lignes matérialisées au sol sur une distance de 10 m
- ✓ Les coureurs qui empêcheront un adversaire de passer ou qui le tasseront sera déclassé

Le tournoi s'effectuera de la manière suivante :

Il faut se servir du classement des sprints de 60 m. Les 4 meilleurs temps seront en série 1. Les 4 suivant en série 2 et ainsi de suite.

Les trois premiers de la 1^{ère} série restent à ce niveau, le 4^{ème} descend en série deux

Le 1^{er} de la série 2 monte en série une et le 4^{ème} descend en série 3

Le 1^{er} de la série 3 monte en série 2 et le 4^{ème} descend en série 4

Et ainsi de suite.

Le nombre de course dépendra du nombre d'inscrit. Nous préconisons au minimum 3 sprints par coureurs.

Epreuve d'arbitrage

Chaque équipe présente devra désigner un arbitre par catégorie (hormis pré-licencié et poussins). Cela peut être également sous forme de volontariat de la part de coureur.

Chaque « Jeune Arbitre » sera en charge de chronométrer et classer les concurrents des catégories en dessous de la sienne.

Il sera assisté d'un arbitre officiel qui sera en charge de comparer les temps et les classements.

Deux points bonus seront attribués à chaque « jeune arbitre » et seront ajoutés à son total de points final.

Sprints montée chronométrée

✓ L'ensemble des coureurs participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve : Chaque coureur, devra effectuer une montée chronométrée comprise entre 500 m et 1,5 Km en fonction des catégories et de la difficulté du parcours.

✓ Classement : Le classement sera effectué au temps. Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. En cas de crevaison ou de chute, dûment constatée par un arbitre au cours de l'épreuve, le coureur sera classé dernier de sa catégorie d'âge sur cette épreuve.

Epreuve vitesse par équipe

✓ Elle consiste en une épreuve chronométrée de l'équipe composée de 4 coureurs.

La composition de l'équipe doit être la suivante :

- 1 fille ou U9
- 1 U11 garçon
- 1 U13 garçon
- 1 U15 garçon

1 fille peut remplacer 1 garçon dans sa catégorie d'âge.

L'équipe part ensemble, chaque coureur devant réaliser tour en tête de l'équipe avant de passer son relais puis de s'écarter. Le coureur réalisant le départ doit être une fille ou U9. L'ordre des autres coureurs est libre. Aucun coureur ne doit être doublé par un de ses équipiers au cours de l'épreuve. Le classement est réalisé en prenant le temps à l'issue du dernier tour de l'équipe. Le départ sera réalisé tenu par un arbitre pour l'ensemble des 4 coureurs. Toute erreur au départ sera pénalisée de cinq secondes sur le temps de l'équipe. En cas de problème mécanique au cours du premier tour, un second départ de l'équipe sera autorisé. Le relais devra se réaliser au niveau de la ligne d'arrivée. Deux cônes matérialiseront la zone de passage du relais. Toute équipe réalisant le relais en dehors de la zone sera pénalisée de cinq secondes. L'épreuve se réalisera en vélo de route.

Epreuve route

A- La réglementation

- ✓ Le contrôle braquet sera effectué avant chaque départ au podium pour toutes les catégories
- ✓ Le développement est limité à :
 - ❖ 7.01 m pour les (U 15) minimes
 - ❖ 6.40 m pour les (U 13) benjamins
 - ❖ 5.60 pour les (U 7) prés-licencié à (U 11) pupilles

Si les pignons arrière ne correspondent pas au développement autorisé pour les catégories présentes au TDJC, **Le blocage des vitesses sera effectué.**

- ✓ Le port du casque homologué et les gants obligatoires tant à l'échauffement que pendant la compétition.
- ✓ Le changement de roues est autorisé au podium sans tour rendu
- ✓ Le port du bidon ne sera pas autorisé durant l'épreuve, à part à partir des catégories U 13
- ✓ Les départs se feront par catégorie entière (1^{ère} et 2^{ème} année en même temps)
- ✓ Aucun coureur en vélo d'une autre catégorie ne sera toléré sur le circuit pendant les épreuves
- ✓ Aucun éducateur ou parent en vélo sur le circuit ou sur les trottoirs pendant les épreuves.
- ✓ Le choix de la ou des épreuves sera défini en fonction des particularités locales.

Catégorie d'âge / Epreuve Distance maximale (pour l'ensemble des épreuves)

- ❖ U7 1 km
 - ❖ U9 4 à 5 km
 - ❖ U9 filles 4à 5 km
 - ❖ U11 filles 8 à 10 Km
 - ❖ U11 garçons 8 à 10 km
 - ❖ U13 filles 12 à 15 km
 - ❖ U13 garçons 12 à 15 km
 - ❖ U15 filles 22 à 25 km
 - ❖ U15 garçons 26 à 30 km
- ✓ Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au secrétariat du jury sur la ligne d'arrivée. Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la mise hors course. La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Epreuve combinée habiletés

A- La réglementation

- ✓ C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.
Seuls 4 coureurs participeront à cette épreuve selon la répartition suivante :
 - 1 U9 garçons
 - 1 U11 garçons
 - 1 U13 garçon
 - 1 fille (dans les catégories U11 et U13 si l'équipe est composée de plusieurs filles)

Les concurrents devront accomplir un parcours d'habileté. Une fois le parcours accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier.

- ✓ Le port du casque homologué et les gants obligatoires tant à l'échauffement que pendant la compétition.